

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1409/SG/AT portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons (changement d'adresse) .

n° 73-1409/SG/AT

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
21 septembre 1973

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1973

Date du numéro
10 octobre 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Bourhan Idriss est autorisé à transférer le lieu d'exploitation de sa licence de 3° classe accordée par décision n° 72-1718/SG/AI du 20 décembre 1972, à l'adresse suivante : Bar-Restaurant «National», quartier 2, boulevard 20, maison 4, à Djibouti.